

FICHE DE LIAISON 2018-2019

INSCRIPTION MENSUELLE DE L'ENFANT :

SEPTEMBRE (renseigner avant le 4/07)		repas
5/9		
12/9		
19/9		
26/9		
Signature du responsable légal		

OCTOBRE (renseigner avant le 26/9)		repas
3/10		
10/10		
17/10		
Signature du responsable légal		

Vacances d'automne (renseigner avant le 17/10)			
22/10		29/10	
23/10		30/10	
24/10		31/10	
25/10		1/11	Férié
26/10		2/11	
Signature du responsable légal			

NOVEMBRE (renseigner avant le 31/10)		repas
7/11		
14/11		
21/11		
28/11		
Signature du responsable légal		

DECEMBRE (renseigner avant le 28/11)		repas
5/12		
12/12		
19/12		
Signature du responsable légal		

Vacances d'hiver (renseigner avant le 6/02)			
11/02		18/02	
12/02		19/02	
13/02		20/02	
14/02		21/02	
15/02		22/02	
Signature du responsable légal			

JANVIER (renseigner avant le 19/12)		repas
9/01		
16/01		
23/01		
30/01		
Signature du responsable légal		

FEVRIER (renseigner avant le 30/01)		repas
6/02		
27/02		
Signature du responsable légal		

Vacances de printemps (renseigner avant le 3/04)			
8/04		15/04	
9/04		16/04	
10/04		17/04	
11/04		18/04	
12/04		19/04	
Signature du responsable légal			

MARS (renseigner avant le 27/02)		repas
6/03		
13/03		
20/03		
27/03		
Signature du responsable légal		

AVRIL (renseigner avant le 27/03)		repas
3/04		
11/04		
24/04		
Signature du responsable légal		

JUIN (renseigner avant le 29/05)		repas
5/06		
12/06		
19/06		
26/06		
3/07		
Signature du responsable légal		

MAI (renseigner avant le 24/04)		repas
8/05		
15/05		
22/05		
29/05		
Signature du responsable légal		

Contact : Marine LARDEAU, directrice de l'accueil de loisirs : 02.54.61.34.39 (Fol) ou 02.54.07.63.27 (accueil de loisirs mercredis après-midi ou vacances uniquement)
La fiche de liaison peut être envoyée par mail à : alpoince@gmail.com

Merci de remplir la face verso du document →

REGLES DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS FOL36

2018/2019

1- CONDITIONS D'ADMISSION :

- Etre âgé de 3 ans (scolarisé) à 12 ans.
- l'inscription se fait de façon mensuelle, avec une date limite pour l'inscription du mois suivant. Dès lors que l'inscription est acceptée, l'Accueil de Loisirs s'engage à accueillir l'enfant.
- Le fait d'accueillir un enfant rend l'Accueil de Loisirs responsable d'une obligation de surveillance, de soins, de prudence et de diligence qui s'analyse en une obligation de moyens. **Il ne peut être exigé de l'Accueil de Loisirs une surveillance plus étroite que celle dont font preuve les parents.**

Aussi, l'accueil de loisirs mettra en œuvre tous les moyens qu'il pourra mobiliser pour accueillir l'enfant, quelles que soient les contraintes, notamment médicales, que cet accueil suscite. Pour autant, si des conditions d'accueil suffisantes ne peuvent être mises en place, une alternative de prise en charge de l'enfant devra être trouvée avec la famille.

2- HORAIRES DE FONCTIONNEMENT :

MERCREDI

- accueil dans les locaux des écoles Prévert et petite fadette pour les enfants préalablement inscrits, à 12h30 ;
- accueil des enfants de l'école Rabelais dès l'arrivée du bus scolaire auprès du restaurant scolaire, vers 12h30.
- accueil possible des enfants préalablement inscrits à 13h30 (après le repas)
- activités de 13h45 à 17h.
- ouverture de l'accueil jusqu'à 18h30. **La direction du centre doit être prévenue pour tout retard.**
- **Les mercredis : l'annulation est possible jusqu'au lundi précédent. Au-delà de cette limite, l'inscription sera facturée en totalité à la famille.** Les familles ont la possibilité de modifier leur inscription, tant que cette décision intervient auprès de la direction et dans la limite des places disponibles

VACANCES SCOLAIRES

- Un accueil est organisé de 7H30 à 8H50 le matin et le soir de 17H à 18H30.
- Activités de 9H à 17H.
- Pour chaque semaine de vacances, l'enfant de + de 6 ans sera inscrit au minimum 3 jours, dont 2 consécutifs. Cette obligation est ramenée à 2 jours consécutifs seulement pour les enfants de - de 6 ans.
- **Les petites vacances et vacances d'été : l'annulation est possible jusqu'à 7 jours précédant l'inscription. Au-delà de cette limite, l'inscription sera facturée en totalité à la famille.** Les familles ont la possibilité leur inscription, tant que cette décision intervient auprès de la direction et dans la limite des places disponibles

3- RESPONSABILITE :

L'obligation de l'accueil de loisirs débute au moment où l'enfant est remis à un animateur, à l'école, à la descente du bus ou dans l'enceinte de l'Accueil. Elle cesse dès que l'enfant est remis à la famille.

4- TARIFICATION :

- Toute inscription induit une participation financière des familles. Le coût demandé aux familles est établi selon le quotient familial de celles-ci et selon un barème suggéré par la CAF de l'Indre.
- la participation financière des familles est due à l'inscription ou devra être réglée dès la réception de la facture. **En cas d'absence de l'enfant, et si les parents ont prévenu après le délai règlementaire, l'inscription est facturée à la famille : en effet, le coût nécessaire à l'encadrement a été prévu en fonction des inscriptions. Un remboursement sera effectué uniquement dans le cas d'absence pour maladie, justifiée par un médecin au plus tard 3 jours précédant l'absence.**

TARIFS VACANCES 2018-2019

REPAS INCLUS

QF	Jour	Semaine
0 à 565 €	5,65	28,25
566 à 765 €	7,90	39,50
766 à 965 €	11,70	58,50
966 € et plus	13,50	67,50

TARIFS MERCREDIS 2018-2019

QF	Avec repas	Sans repas
0 à 565 €	3,90	2,10
566 à 765 €	5,50	2,60
766 à 965 €	7,00	3,50
966 € et plus	9,00	4,50

REDUCTION DE 10% A PARTIR DU 2EME ENFANT

Je soussigné(e)(père, mère, tuteur), responsable de l'enfant..... scolarisé à l'écoleen classe de Numéro allocataire familial :

- Accepte les dispositions des règles de fonctionnement,
- Donne mon accord pour que le Directeur du Centre prenne toutes les dispositions urgentes (médicales et chirurgicales) que nécessiterait l'état de santé de mon enfant.
- Autorise que mon enfant soit pris en photo/vidéo dans le cadre des activités à l'Accueil de loisirs et que celles-ci puissent être exposées dans le cadre la valorisation des enfants et du projet de l'accueil de loisirs et sur la page Facebook de l'accueil.
- Autorise que mon enfant soit transporté, durant le temps des activités, dans des véhicules conduits par les animateurs ou responsables d'accueil.
- Autorise que mon enfant rentre seul à mon domicile OUI NON

Fait à :le

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU RESPONSABLE LEGAL

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »